Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil quatorze, le 12 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 20 octobre 2014

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**61**
Présents	**52**
Votants :	**55**
Pour :	**55**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

PRÉSENTS :
Titulaires *:*
Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Claude MALAURIE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants *:* Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Béatrice ROLLAND représente Charles SOL, Jean-Jacques LARENA représente Serge EYMARD, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS
Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Gérard MERCIER, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Michel LAGORSE, Charles SOL, Serge EYMARD, Camille GERAUD, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Pierre DELMON, Sabine MALARD donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Arlette VERDIER donne pouvoir à Roger LAROUQUIE.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI

OBJET : Contrat d'adhésion à l'assurance chômage avec l'URSSAF

L'adhésion concerne tous les agents non titulaires et non statutaires pour lesquels la collectivité peut adhérer au régime d'assurance chômage géré par l'URSSAF. L'adhésion engage la collectivité pour 6 ans, renouvelée automatiquement par tacite reconduction.
Monsieur le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à signer le contrat d'adhésion au régime d'assurance chômage de l'URSSAF.
.

L’exposé des faits entendu,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat d’adhésion au régime d’assurance chômage de l’URSSAF et tout autre document en lien avec cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à TERRASSON-LAVILLEDIEU, le 13/11/2014.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.